Nouvelle Série (23e année N° 93) Juin 1950

ARCHIVES

DU DIOCÈSE

DE LUÇON

BULLETIN D'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE ET D'ARCHEOLOGIE RELIGIEUSE

Paraissant tous les trois mois

SOMMAIRE

I. BIOGRAPHIES : Martyrs vendéens.
Le Bienheureux Jacques-Augustin Robert de Lézardière (à suivre), Abbé Charles Grelier.

II. MELANGES : Bouin de 1750 à nos jours (à suivre), Dr J. Rousseau.

LUÇON
IMPRIMERIE H. REZEAU
—
1950

Abonnement aux ARCHIVES

En 1950 le prix de l'abonnement a été fixé à 180 fr., et il est payable d'avance.

Le numéro ..... 50 fr.

Prière à tous nos abonnés de bien vouloir se mettre en règle.

A envoyer à M. le Chanoine Coutand, administrateur, 5, rue de l'Ancienne-Brasserie, à Luçon, C. C. Nantes 608.32.

REDACTION

Pour tous ce qui concerne la rédaction, s'adresser à : M. le chanoine Poirier, professeur aux Facultés Catholiques de l'Ouest, 3, rue Rabelais, Angers (Maine-et-Loire).

Le présent numéro contient la suite des *Biographies* interrompues depuis 1942. Avec celle du Bx de Lézardière s'achèvera le second et dernier volume de cette série.

Quand elle aura pris fin nous reprendrons la publication de la *Chronique* de *Saint-Médard*, à partir du 46e fascicule.

On cherche à se procurer les tomes I et VIII des *Chroniques paroissiales* de l'abbé Aillery ; les *Annuaires de la Société d'Emulation de la Vendée* 1855, 1881, 1904, 1907, 1908, 1909, 1923 ; les années 1891, 1892, 1893 et 1896 de la *Revue du Bas-Poitou, le Pouillé du diocèse de Luçon* de l'abbé Aillery, *et les Cartulaires du Bas-Poitou* de Marchegay. Faire offre à M. le chanoine Poirier, 3, rue Rabelais, Angers.

⁂

Deuxième Interrogatoire

La conscience des juges n'était pas encore suffisamment éclairée. Ils crurent nécessaire un second interrogatoire. En voici le texte que nous devons aux patientes recherches de M. le chanoine A.-D. Poirier :

L'an mil sept cent quatre vingt onze et le dix huit juillet, sur les sept heures du Matin, Nous Pierre Simon Celestin Regain, juge suppléant du Tribunal de district des Sables-d'Olonne, nous sommes transportés En la Salle Des audiances Dudit tribunal aux Sables à Deffault De Chambre Criminelle, où Etant, et ayant avec Nous Pierre Jacques Biroché Greffier Du dit tribunal, Nous avons fait amener Par devant Nous En la ditte Salle Jacques-Augustin-Robert Diacre Fils du Sieur Robert dit Lézardière, Prisonnier Es Prisons du tribunal, arresté en vertüe du decret de Prise de Corps contre luy décerné Par le tribunal à la Requeste de l'accusateur Public, le neuf de ce moïs, Suivant le Procès verbal De Gobert huissier audiencier, et ses assistants, du douze de ce Mois, Duement enregistré au Bureau de cette ville Par Alisart, et Lecroüe Mis sur le Registre de la Geolle des dittes Prisons et à luy signifié avec le dit Décret, le dit jour douze de ce Mois, accusé D'avoir formé le Dimanche vingt six jüin Dernier Dans le Cidevant Chateau De la Proustière Paroisse de Poiroux un attroupement armé avec des intentions hostiles, Pour Exécuter le Projet Médité D'une Contre Révolution, Et Lincendie de Lhotel de ladministration Du district, et de la ville des Sables. Lequel dit Robert Diacre, accusé a Eté Par

---

ce document, est Jacques René François Veillon, différent de Veillon de Boismartin, conseiller du roi aux Sables-d'Olonne, et signataire, le 24 janvier 1789, du mémoire contre le clergé et la noblesse. Un moment arrêté comme suspect d'avoir été des « chevaliers du poignard » aux Tuileries, en août 1792 ; arrêté de nouveau en 1793 et détenu jusqu'en janvier 1795. Quant à l'autre Veillon, en sa qualité d'accusateur public, il eut à suivre l'affaire des Lézardière, à partir du 29 juin 1791.

Nous publiquement, et Les Portes de la ditte Salle Daudiance Etante ouvertes, interrogé ainsy qu'il suit.

Interrogé de Ses Nom, Sur Nom, age, qualité, Et Demeure.

A Dit Se Nommer Jacques-Augustin-Robert, Estre diacre, qu'il Est agé de vingt-trois ans où Environ et qu'il demeure à la Maison de la Proustière Paroisse de Poiroux.

Interrogé quel jour a commencé Lattrouppement à la Maison de la Proustière.

A dit qu'il ne s'est rendu à la Proustière des Gens en armes qu'après la Nouvelle Recuë qu'il s'y rendoit une trouppe armée.

Interrogé quel jour cette Nouvelle est arrivée à la Proustière. A dit qu'on a Sû à la Proustière le dimanche Matin Sans Pouvoir Dire le quantiesme Mais à ce qu'il Croit le vingt-six juin dernier, que la trouppe Etoit partie des Sables.

Interrogé Sy au Contraire Lattrouppement armé Na pas commencé le Samedy vingt-cinq Juin Dernier.

A dit que Non.

Interrogé qui a provoqué cet attroupement,

A dit que S'est La Bonne Volonté des Gens qui ont appris L'intention de Ceux qui se rendoient à la Proustière.

Interrogé Pourquoi les habitants de la Proustière qui devoient Plus que Personne Par leur Education et Leurs Etats Respecter Les loix Souffroyent Chez eux un attrouppement qui y etoit si contraire.

A dit que les Motifs de ce Rassemblement Etoit La Crainte Destre Massacrés et Pillés dans leur asile que Plusieurs Personnes qui sy estoient Réfugiés y avoient Eté Recues, Parce que Les habitants de la Proustière avoient La Fierté de croire qu'on irroit Pas dans Leur asille et qu'on ne Sy permettroit Pas le Pillage et Lincendie, sans que de quelque part que ce fut on leur eut fait connoistre les motifs qui Dirigeoïent contre Eux de Pareilles violences.

Représenté qu'il est impossible que ce soit la les motifs du Rassemblement Par ce que le Mal ne se présumant jamais ont ne Pouvait Pas deviner des Effets aussy cruels :

A dit que depuis Plus de trois mois Plusieurs avis particuliers les ayant averti de tout Costé qu'on Etoit dans Lintention De les massacrer au Premier Brüit D'une Contre Révolution, Et que l'arrivée Des Gens armés à Avrillé N'avoit fait que les Confirmer Dans cette Crainte et que C'étoit La La Seulle Cause de leur Rassemblement En armes.

Représenté Encore que Si Depuis trois Mois leurs Personnes Et leurs Propriétés Etoient menacés il eut été Bien Plus Naturel, et Plus dans l'ordre de s'adresser à Ceux qui Etoient Faits Pour le maintenir et requérir la Force armée Pour les Protéger.

A dit qu'il N'a pas cru devoir Prendre ce Party Par ce que jusqu'au dernier moment il Na point ajouté Foye à ces menaces, que leur conduitte et la Justice de leur intention Devoit ne leur Laisser Rien à Redoutter.

Interrogé Pourquoi Ce Rassemblement Na précédé que de quelques instants La Nouvelle de la Fuitte du Roy.

A dit que le rassemblement Na point eü Lieu avant la Nouvelle de la Fuitte du Roy, mais Bien après Puisque s'est le Samedy qu'on a reçu la Nouvelle de la Fuite du Roy et que ce n'est que le dimanche qu'a commencé le Rassemblement.

Interrogé Combien il y avoit de Gens armés à la Proustière et quels en Etoient les Chefs.

A dit qu'il ne Croit Pas qu'il y ait Eû à là Proustière au plus Deux cents et quelques Personnes armées, que le Plus Souvent le Nombre en a été Bien moindre et que il n'y a reconnu de Chef que Sa Famille et les Gentilshommes qui sy sont réunis.

Interrogé Pourquoi Revêtu de Son Carractaire il a luy Même Pris les armes.

A dit qu'il ne les à Point Pris que Cependant il à quelques Fois porté les armes de ses Frères pour les Soulager.

Interrogé quel jonr et à quel heure Lattroupement Est Sorty de la Proustière.

A dit qu'il croit que S'est le Jeudi Sur les Neuf à dix heures du Matin.

Interrogé S'il Fesoit Partie de cet attroupement.

A dit que oüi.

Interrogé S'il l'accompagnoit En armes.

A dit que Non.

Interrogé où Se Portoit Lattrouppement.

A dit qu'il Se Portoit sur le Chemin qui conduit aux Sables.

Interrogé si Lattroupement Ne se rendoit Pas aux Sables.

A dit que Non.

Interrogé S'il n'étoit Pas Porteur d'un Baril de Poudre.

A dit que Oüi.

Interrogé Pourquoi et à quelle Fin, il En Etoit Nanty.

A dit que S'étoit Pour le Soustraire aux inquisiteurs qui venoient à la Proustière et le jetter hors de la Portée de leurs recherches, et afin qu'il ne devint Pas le Prétexte Dune Nouvelle Fureur.

Interrogé à quel Endroit l'attrouppement a Eté congédié.

A dit qu'il a Eté congédié à une Lieü et demie où environ De la Proustière, et toujours Sur le chemin des Sables.

Interrogé Par qui cet attrouppement a été congédié Et qu'elle en a été la Cause.

A Dit qu'il ne Sait pas précisément Par qui il a Eté congédié Mais qu'il Croit que cest Par Son Père et les Gens qui Etoient à Cheval Et que la Cause du Renvoy Etoit l'intention où Etoient Son Père ses Frères et les autres de Renvoyer le dit attrouppement aussitôt quils Seroient hors de la Portée des Gens qui arrivoient à la Proustière.

Interrogé Sy ce N'est Pas Plus tôt la Remise d'une lettre Par une Femme qui annonçoit une Réunion de Force considérable aux Sables.

A dit qu'étant un des Derniers De la trouppe il navoit pû avoir connoissance Ni de la Femme ny de La Remise de la Lettre En question mais qu'il a acquis depuis la Sertitude qu'il n'y avoit Point Eû de lettre Remise.

Interrogé, Si la Femme Na pas Remis de lettre, si elle na Pas annoncé une Réunion de Force considérable aux Sables.

A dit que Dans le Moment où se dispercoit La trouppe, il croit avoir entendu dire qu'il Etoit arrivé de Nouvelles Forces aux Sables.

Interrogé Sy au moment De la Dissolution de L'attrouppement il N'Etoit pas encore Nanty du Baril de Poudre Dont il Etoit Porteur En sortant de la Proustière.

A dit qu'un moment avant la dissolution De la trouppe il se deffit Du Baril de Poudre qui Par son Poix le Gesnoit prodigieusement.

Interrogé S'il l'abandonna Entièrement où S'il le Remit à quelqu'un de la trouppe Pour le Soulager.

A dit qu'il le Remit à un homme dont il ne se souvient pas du Nom avec la recommandation expresse De le jetter dans un Buisson ou Dans un Fossé qui Etoit à Dix Pas de luy.

Interrogé de quel Costé il Dirigea Sa Marche aussitôt la dissolution De l'attrouppement.

A dit vers le Château de la Morissière où les dames Les avoient Précédés.

Interrogé En quel Nombre il Fut accompagné.

A dit qu'ils Etoient à Ce qu'il croit vingt à vingt cinq personnes à cheval tant Maîtres que Domestiques.

Interrogé quels Etoient les armes Dont Etoient Porteurs Les attroupés.

A dit que quelques-uns avoient des Sabres, les autres des Epées et quelques-uns des Fusils.

Interrogé En quel Nombre Etoient les Fusils.

A dit qu'il n'en sait rien.

Interrogé du Nom de Ceux qui composoient l'attrouppement.

A dit qu'il n'y a reconnu que Son Père, Ses Frères, Vaugiraud Père et Fils, Deloyne, un des Sieurs la Lïere Et un des Sieurs Laumondière.

Interrogé Sy les Cidessus Denommés ont Suivis l'attrouppement jusqu'au moment De la Dissolution.

A dit qu'il ne S'en Rappelle Pas.

Interrogé s'il est Parent, allié Serviteur où Domestique Des Sieurs Robert Père et Fils, Vaugiraud, Père et Fils, Deloyne, lalière et laumondière.

A dit qu'il est Fils et Frère des Sieurs Robert dit Lé-

zardière et qu'il ignore s'il est Parent des autres mais qu'il n'est ny Serviteur ny Domestique d'aucun D'eux... (1).

Lecture faite... etc...

Le Baron de Lézardière et ses fils se choisirent pour défenseur Mercier-Vergerie, qui était parent de Mercier-Plantibaud, commissaire du Roi près le tribunal du District des Sables. Le souvenir de ce choix pesa plus tard sur la réputation de l'avocat, et Mercier-Vergerie sera emprisonné comme suspect pour « s'être montré un royaliste prononcé, notamment lors de la fuite du Roi et de la révolte des infâmes Robert dits Lézardière ». Presqu'en même temps, en octobre 1793, le rejoignait Mathurin-François Bréchard, avec un dossier de même genre : « ci-devant juge, homme qui a fanatisé le peuple des campagnes... partisan déclaré des Robert de Lézardière, lorsque détenus pour cause d'insurrection et de contre-révolution dans les prisons de cette ville, ils subissaient devant ce juge leur interrogatoire et qui fut suspecté de partialité en desappréciant les charges contre ces scélérats ». Comme ils étaient loin d'un Fouquier-Tinville, Mercier-Vergerie et Mathurin-François Bréchard virent leur procès languir, se prolonger, au point qu'ils eurent la chance de bénéficer, le 10 janvier 1795, d'un arrêté des Représentants Auger, Morisson et Gaudin qui les mettait en liberté.

Du reste, Mercier-Vergerie n'avait pas eu à plaider pour les Robert de Lézardière : chose invraisemblable, remarque Chassin : « deux mois s'écoulèrent sans que l'acte d'accusation fut rédigé ». — (G. I. p. 454). Pendant ce temps, le texte de la Nouvelle Constitution était porté, le 4 septembre, à Louis XVI qui, le 13, l'acceptait. Le 14, il lisait au Manège sa déclaration d'acceptation. La joie publique était telle que, le 15 septembre, l'Assemblée Constituante votait une amnistie générale, sans doute dans le but de créer des partisans au nouveau régime.

Que ce fut l'intention ou non, les prisonniers de la

(1) V. *Revue du Bas-Poitou*, année 1925, p. 49.

Coupe en bénéficièrent, et le Tribunal ne dut point en être fâché, à en juger par sa tiédeur. Il n'avait même pas convoqué le Jury. L'amnistie venait à point pour débarrasser les magistrats de se prononcer dans une cause délicate. De ce peu de zèle la Révolution leur gardera rancune. On l'a vu pour Mathurin-François Bréchard.

Détenus au nombre de trente-six, les accusés furent libérés le 26 septembre 1791. André Collinet, le chroniqueur sablais, raconte que le Baron de Lézardière fêta sa sortie de prison en faisant distribuer quatre cents livres aux pauvres de la ville des Sables. Sur ce geste magnifique de charité et de pardon se terminait l'affaire de la Proutière, s'achevait aussi, ce que j'appellerai le rôle public de l'homme de valeur, châtelain de grande intelligence, que la Noblesse Poitevine avait, pour ainsi dire, choisi comme chef, comme représentant, en maintes circonstances, surtout à ce tournant dangereux qu'était l'année 1789 (1).

Geste de pardon, car parmi les bénéficiaires de cette largesse, s'en trouvaient trop qui, à l'arrivée du prisonnier, avait jeté bassement l'insulte à celui que les Révolutionnaires du Talmondais traitaient de « fier aristocrate ». M. le Chanoine A.-D. Poirier a excellemment dégagé les conclusions de cette affaire de la Proutière. Le Baron de Lézardière n'avait nullement l'intention de rétablir l'Ancien Régime tel quel, avec des privilèges qui, depuis longtemps, n'avaient plus raison d'être : « il était le partisan déclaré des réformes utiles sous la condition expresse de conserver la Monarchie ». Ce que confirme Constant Verger : « Animé de sentiments généreux, doué d'une imagination ardente, lié avec les économistes alors en vogue, il aurait voulu supprimer tous les abus et doter la France d'un gouvernement libéral analogue à la constitution anglaise ; mais quand il vit son but dépassé et la royauté en péril, bien vite désabusé de ses rêves de réformateur, il

(1) A l'Assemblée provinciale de 48 membres, instituée par l'édit du 12 juillet 1787, le baron Robert de Lézardière était procureur-syndic pour le Clergé et la Noblesse.

fut le premier en Vendée à organiser la résistance (1) ».

Organiser la résistance, voila le contrepoids au fléchissement préparé par d'autres seigneurs qui s'estimaient — peut-être à tort — de plus haut lignage : un Etienne-François, duc de Choiseul ; un Marie-Jean-Antoine-Nicolas Caritat, marquis de Condorcet ; un Marc-Pierre, comte d'Argenson à qui Diderot dédia son *Encyclopédie* et toute la suite de leurs protecteurs et de leurs disciples qui, sous leur direction, pour mieux anéantir l'Eglise, sapaient les fondements de la Monarchie française que, bien à tort, ils croyaient indispensable au maintien du Catholicisme.

Le Bienheureux de Lézardière était-il au nombre des trente-six prisonniers libérés le 26 septembre ? Les démarches de ses deux sœurs (2) qui, d'abord, n'avaient réussi que pour le benjamin de la famille : le futur Vicomte Ch. de Lézardière, auraient-elles enfin obtenu la libération de l'abbé Jacques-Augustin ? En tous cas, ce n'aurait pu être qu'après le 18 juillet, date du deuxième interrogatoire. Postérieurement à cette date, on ne le voit plus mentionné dans l'affaire de la Proutière. Seule domine la grande figure de son père, le premier gentilhomme qui avait organisé la résistance dans la Vendée naissante, cette Vendée qui, bientôt, se lèverait pour son Dieu et son Roi ; pour ses autels et ses foyers (3).

---

(1) *L'Abbaye de Boisgrolland*, dans la *Revue Historique de l'Ouest*, 1889, p. 70.

(2) Marie-Charlotte-Pauline et Louise.

(3) Qui oserait reprocher au Baron de Lézardière d'avoir voulu maintenir Louis XVI sur le trône de France, alors que Mirabeau, fou d'admiration pour le duc Ferdinand de Brunsvik, le compare à Alcibiade et le juge seul capable de continuer en Prusse l'œuvre de Frédéric — alors qu'en 1792, « les principaux meneurs de la Révolution le jugeront seul capable de reprendre en France l'œuvre de Henri IV... Jusqu'en 1799, il se trouvera des politiques en France, des plus avisés, Talleyrand par exemple; des plus réfléchis comme Séyés, pour songer à lui confier l'œuvre de Bonaparte. Derrière le duc de Brunswick marche tout le cortège des souverains allemands... » — (Albert Sorel, *L'Europe et la Révolution Française*, 1re partie, p. 114-115). Ainsi les chefs de la Révolution songeaient à mettre à la tête de la France, le duc de Brunswick. Qu'était ce duc de Brunswick ? Un allemand !

VII

LE BIENHEUREUX DE LÉZARDIÈRE FACE A LA RÉVOLUTION AU SÉMINAIRE SAINT-SULPICE

⁂

Le 14 juillet 1789 et le 14 juillet 1790

Le 12 juillet 1790 avait été voté la Constitution Civile du Clergé. Le surlendemain, une fête patriotique et religieuse mêlerait les séminaristes à la populace.

Ce ne serait pas la première fois que le séminaire attirerait l'attention des Révolutionnaires. Lors des événements du 14 juillet 1789, à la veille de la prise de la Bastille, la communauté avait été menacée. Le dimanche 12, l'abbé Courtade, retour du Grand Catéchisme de la rue de Sèvres, puis M. de Pancemont, encore mieux informé, avaient prévenu M. Emery que les émeutiers étaient décidés à piller le séminaire, suspect d'accaparement, mais surtout suspect d'aristocratie, du fait que beaucoup d'élèves sortaient de la Noblesse.

Que les séminaristes prissent peur, il y avait bien de quoi. M. Emery, avec sa maîtrise habituelle, « garde tout son sang-froid ; à ceux qui ont des parents ou des amis dans la capitale, il conseille de se retirer ; aux autres, il prêche le calme et la confiance. Pour lui, il se réserve d'agir ». Et il agit en préparant des vivres « pour calmer les émeutiers en les restaurant copieusement ». Cependant, Saint-Lazare, maison-mère des Prêtres de la Mission, était pris d'assaut, saccagé, à moitié brûlé. Les émeutiers ne poussèrent pas jusqu'à Saint-Sulpice. Seuls des commissaires se présentèrent pour voir si oui ou non l'accusation populaire d'accaparement était justifiée. M. Emery les reçut fort aimablement, leur fit constater que les réserves étaient normales. Les enquêteurs se retirèrent, sinon satisfaits de n'avoir pas trouvé de quoi alimenter la rumeur publique, fausse et malfaisante, du moins obligés de recon-

naître que les sulpiciens n'avaient pas accumulé. On ignore à quoi s'était déterminé le Bienheureux de Lézardière ; s'il s'était retiré en quelque maison amie, ou s'il était resté au Séminaire. En tous cas, les relations de sa famille à Paris lui eussent ouvert bien des portes.

Une grande manifestation avait été décidée pour marquer le premier anniversaire de la prise de la Bastille. De province devaient affluer des délégués de la Garde Nationale. Il fallait les loger. D'où réquisition de locaux. Saint-Sulpice dut en passer par là. M. Emery, pour ne pas troubler l'ordre de son séminaire, sacrifia la maison des Robertins qui s'en allèrent à leur campagne de Vaugirard, laissant leur supérieur, M. Gallais, traiter convenablement ces pensionnaires d'un nouveau genre. M. Emery en avait décidé ainsi, et si ce n'était pas agréable, du moins c'était prudent.

Mais les préparatifs de la fête — fête de la Fédération, disait-on — n'avançaient pas assez rapidement malgré l'activité surexcitée d'un nombre prodigieux d'ouvriers. Pour permettre de bien voir, aux 300.000 personnes annoncées, il fallait élever l'autel de la Patrie sur un immense amphithéâtre, cet autel sur lequel le peuple prêterait serment, au cours d'une messe célébrée par le digne pontife d'un tel anniversaire : Talleyrand, évêque d'Autun, dont un historien récent a parfaitement résumé la carrière et défini le caractère, en ces simples mots : « ...expert dans l'art de trahir les régimes qui croulent pour profiter des régimes qui s'annoncent ».

En haut lieu, on redoute que les travaux ne soient pas terminés pour le 14 juillet. La municipalité demande des volontaires. Au fond, elle n'est pas trop fâchée de la difficulté : cela lui permettra de forcer la main aux tièdes, aux adversaires, en les contraignant à participer, par leur travail, à une cérémonie à laquelle ils refuseraient de participer par leur présence.

La section du Luxembourg envoie une députation armée au Grand Séminaire Saint-Sulpice, au Petit Séminaire et à la Communauté des clercs de la paroisse, pour demander leur aide. M. Emery se rend bien compte que c'est un ordre dissimulé auquel il sera sage d'obéir. Il prend dans les trois maisons, et les élèves désignés, au

nombre de cent cinquante, s'en vont au Champ-de-Mars, rangés par quinze. Au son du tambour, ils traversent Paris, escortés de patriotes qui ne leur ménagent pas les chansons révolutionnaires.

Et voici que les patriotes s'émeuvent — l'attendrissement était si facile à tous ces disciples de Jean-Jacques Rousseau, qui bientôt feront aisément les bourreaux ! — Ils s'émeuvent en voyant ces jeunes clercs manier pelles et pioches. Mais ils les plaignent encore plus « de la gêne dans laquelle on les tenait (au Séminaire) ; ils leur promettent de venir les chercher le jour de la fête pour les conduire au bal... Heureusement, ajoute l'auteur de la relation, on ne pensa pas à nous ce jour-là ».

On ne sait si le Bienheureux Robert de Lézardière était au nombre des cent cinquante séminaristes requis. S'il n'en fut pas, il connut du moins les incidents par ses condisciples, acteurs de cet « étrange spectacle » où l'on voyait « le financier et le porteur d'eau, les comédiens et les moines, les séminaristes, les écoliers, les vieillards et les enfants... un Chartreux béchant sans lever la tête, tandis que la brouette, traînée par une harengère, était remplie de terre par les filles de la rue Saint-Honoré... un académicien attelé avec un Capucin au même haquet, poussé par un chevalier de Saint-Louis... Le Champ-de-Mars était alors le champ de l'Egalité ».

Ce n'était pas de cotoyer des ouvriers que se fut formalisé Jacques-Augustin de Lézardière. C'eut été de voir la sacrilège comédie jouée à l'autel de la Patrie, par l'évêque qui avait pris l'initiative de la spoliation de l'Eglise et de la ruine des Monastères. Et ce n'était que le début de la carrière de ce prélat qui, pour terminer, serait le plus immoral des diplomates !

⁂

Le Séminaire Saint-Sulpice d'Issy

Mais ce ne sera point du Séminaire même de Paris que l'abbé de Lézardière sera appelé à témoigner de sa foi, à défendre les droits de l'Eglise. Ce sera d'une

terre consacrée au premier diacre et au premier martyr, que ce diacre s'offrira de lui-même au martyre : « *Oblatus est, quia ipse voluit* ». La première étape de son sacrifice sera Issy, maison de campagne du Séminaire.

Issy-les-Moulineaux, aujourd'hui ville importante de la Banlieue Sud de Paris, était, avant la Révolution, un village qui, depuis des siècles, dépendait de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Son église plusieurs fois rebâtie, était d'origine ancienne : pour preuve son titulaire : Saint Etienne.

Au centre du village, en bordure de la voie principale, successivement appelée Grand'Rue, rue Ernest-Renan, rue du Général Leclerq, il y avait une maison de plaisance avec jardin et parc, vaste propriété dont on suit l'histoire depuis 1556 ; propriété coupée en deux par une rue : la rue de la Glaîsière : une partie dite le parterre, entre la maison et cette rue ; l'autre partie au-delà de cette rue, c'est le parc, où s'élevèrent N.-D. de Lorette et le Séminaire de Philosophie.

En 1599, le propriétaire d'alors, un orfèvre du Roi, Jean de la Haye, obtenait des Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés l'autorisation de creuser, sous la rue de la Galissonnière, un passage que tout naturellement on appela le tunnel. Ce tunnel permit de passer du parterre dans le parc sans sortir de la propriété.

Le 26 novembre 1606, Jean de la Haye vendait la propriété à Marguerite de Valois qui avait été la première femme de Henri IV, et qui se décida à habiter la maison : ce qui valut à Issy l'honneur d'illustres visites, en particulier, celles de Louis XIII et de saint Vincent de Paul. Au siècle suivant, le domaine étant occupé par le cardinal Fleury, d'autres visiteurs princiers, entr'autres Louis XV, séjourneront à leur tour dans ce domaine : ce qui ne sera pas toujours avantageux pour les séminaristes.

Marguerite de Valois mourut en 1615, laissant sa fortune à Louis XIII, d'où vente de la maison et des terres. Le 19 novembre 1640, tout était acquis par Antoine de Séve, Abbé de N.-D. de l'Isle-en-Barrois, et prieur d'Ulnoy et de Champdieu, aumônier du Roi, et de plus, neveu de M. Louis Tronson, troisième supérieur général de Saint-Sulpice et ami de M. Olier.

Dès cette époque, le fondateur de Saint-Sulpice y faisait visite et M. Tronson y résidait. C'est à M. Alexandre de Bretonvilliers, deuxième supérieur général de Saint-Sulpice qu'Antoine de Séve cédera la propriété. « On peut dire que, par cet acte (de vente du 19 novembre 1640), le domaine et la maison d'Issy devenaient comme le berceau de la Compagnie et du Séminaire de Saint-Sulpice ». Issy devint la maison de campagne du Séminaire.

En vertu de la loi du 18 août 1792, tout fut vendu et pour faciliter la vente, divisé en quatre lots.

Dès 1804, M. Emery, grâce à un généreux bienfaiteur : M. de Gourgues, put racheter la Maison de Marguerite de Valois et le parterre, et le 9 mars 1811, il était acquéreur du reste, c'est-à-dire du parc avec la chapelle de Lorette. Ce fut la dernière joie de M. Emery qui mourut le 28 avril suivant. Il repose au chevet de cette chapelle, dans l'humble cimetière des Sulpiciens. De 1874 à 1892, on reconstruisit la maison de Marguerite de Valois pour en faire le Séminaire de Philosophie, et aussi la maison de campagne du Séminaire de Théologie, alors installé dans les bâtiments de la place Saint-Sulpice, à Paris. Ces bâtiments furent confisqués en décembre 1906, par suite la Loi de Séparation, et pour les remplacer la Compagnie de Saint-Sulpice construisit en 1930, dans le parc, autour de N.-D. de Lorette, le bel édifice où fut transféré le Séminaire de Philosophie qui laissait sa maison au Séminaire de Théologie. De ce fait tout le Séminaire, y compris la Solitude, noviciat des Sulpiciens, se trouve désormais dans cet enclos, là où tant de clercs, français et étrangers se sont préparés au sacerdoce, quelques-uns même à l'épiscopat : *hic est sacer locus !*

Dans cet enclos, où la Révolution vint chercher des séminaristes et des directeurs dont elle ferait ce qui jusque-là manquait à la gloire de Saint-Sulpice : des martyrs ! (1).

---

(1) Nous devons la plupart de ces détails au livre de M. le Chanoine Boisard, supérieur général de Saint-Sulpice :

⁂

La dernière journée de Séminaire

L'arrestation

15 août 1792

A Paris, le Séminaire Saint-Sulpice avait subi une grave atteinte à son organisation. Les révolutionnaires y avaient installé le bureau de la Section du Luxembourg. A cet effet, ils avaient pris une salle. Pour juger de ce bureau qui fonctionnera sous le même toit que vivait Jacques-Augustin de Lézardière, demandons à l'historien Lenôtre ce qu'il en sait : il nous répond en l'un de ses derniers ouvrages : « Le comité se compose, comme les autres, de petits bourgeois, ou boutiquiers, bouche bée devant les braillards, et d'un certain nombre d'hommes pacifiques, timides et silencieux, d'avance résignés comme sont tous les honnêtes gens. Il tient ses séances au Séminaire Saint-Sulpice, dont le grand portail s'ouvre sur l'étroite rue du Vieux-Colombier ; son président est le boucher Legendre, homme dur et brutal, qui prend sa rudesse démagogique pour une conviction et exagère l'inflexibilité : ses gestes d'abattoir et ses mugissements de taureau prêteraient à rire s'ils ne faisaient peur ». (*La Maison des Carmes*, p. 2).

Cette fois, les éléments les plus troubles séjournent à demeure en cette sainte maison. Les pires conversations retentissent. Il faut les subir. M. Emery ne se fait aucune illusion, et c'est avec raison qu'un soir, il recommande aux élèves de se confesser : « tout était à craindre ».

On comprend que directeurs et élèves avaient hâte de partir en vacances. Selon le règlement, elles commençaient après la fête de l'Assomption. Ceux qui ne pouvaient facilement s'en aller dans leurs familles, à

« Issy, le Séminaire et la Compagnie de Saint-Sulpice ». — **Séminaire d'Issy, 1942.**

cause de l'éloignement, aspiraient au calme de la maison de campagne d'Issy.

Le 15 août 1792, l'abbé Robert de Lézardière passait l'Assomption en cette maison et non au Séminaire. Avait-il devancé la date des vacances, où se préparait-il à son ordination sacerdotale, comme on l'a supposé ? On ne sait.

Mais l'Assomption avait été précédée, à Paris, d'un très grave événement.

D'audace en audace, les députés en étaient arrivés à décréter que l'on chasserait de France tout prêtre qui persisterait dans l'opposition à la Constitution Civile du Clergé. Il n'y aurait exception que pour les vieillards et les infirmes. Louis XVI fut sommé de sanctionner ce décret et de le faire exécuter. Ce fut le signal d'une nouvelle émeute. Le Roi ayant refusé, le peuple de Paris se porta, le 20 juin 1792, au Palais des Tuileries. Louis XVI fut magnifique de calme et de fermeté.

Il fallait en finir avec ce monarque obstiné dans sa fidélité à l'Eglise, et que, de plus, ses ennemis commençaient à accuser de conspirer contre la Révolution. Le 10 août 1792, Danton donnait le signal de l'insurrection, et la vieille monarchie, qui avait fait la France, succombait sous les coups de la populace dirigée, excitée par les clubs, animés eux-mêmes par les sociétés secrètes. Il n'y avait plus de roi ; plus d'autre autorité que celle des bandits qui s'adjugeaient le pouvoir. Immédiatement fut organisée la chasse aux prêtres fidèles. Tous ceux qui furent arrêtés furent enfermés au couvent des Carmes, devenu prison pour la circonstance.

Après l'incendie du Château de la Proutière, la famille de Lézardière s'était réfugiée à Choisy-le-Roi, dans la banlieue Sud-Est de Paris. Pourquoi à Choisy-le-Roi, cette ville tristement célèbre par l'inconduite de Louis XV ? Jusqu'ici, il a été impossible de le savoir. Jacques-Augustin ne pouvait ignorer les râfles d'ecclésiastiques. Il aurait pu se dissimuler à Choisy-le-Roi. Il préféra le milieu sulpicien d'Issy.

Dès juin 1791, M. Emery avait divisé son Séminaire en deux : une douzaine de séminaristes était restée avec lui, à Paris ; il avait envoyé les autres, une vingtaine, à Issy. D'autre part, d'après certains souvenirs,

les élèves promus aux ordres sacrés — c'était le cas de Jacques-Augustin — se trouvaient à Issy. Le règlement aurait fonctionné normalement et à Paris et à Issy, jusqu'au 15 août.

Le 11 août, une maison des clercs de la Paroisse, dite « Maison de M. Dubourg », avait été attaquée. Ce n'était qu'un prélude.

Tandis que les catholiques célébraient la grande fête du 15 août, dans les oratoires improvisés, où ils s'étaient réfugiés, tandis que prêtres et fidèles, sur la terre d'exil, ou dans le secret des maisons amies, se préparaient à renouveler la Consécration que Louis XIII avait faite de son Royaume à la Très Sainte Vierge, les Révolutionnaires prenaient la route d'Issy pour y arrêter les ecclésiastiques de la maison de campagne du Séminaire, ceux de la Solitude, et les vieux prêtres de la maison de retraite de Saint-François-de-Sales (1).

A la maison de campagne du Séminaire, les professeurs et les élèves prenaient ensemble leur récréation de l'après-midi ; les uns faisaient une partie de boules dans le grand jardin — dans le parc — non loin de la chapelle de N.-D. de Lorette ; les autres faisaient les pas, dans le parterre qui touche la maison, et dans lequel on voit le modeste oratoire de N.-D. de Toute-Grâce.

C'est dans ce parterre que l'abbé de Lézardière se promenait avec un chanoine de Limoges (2).

La population d'Issy-les-Moulineaux, déjà pervertie par les idées nouvelles, avait proposé, dès le 10 août,

---

(1) Près de l'actuelle chapelle Saint-Benoit, à Issy-les-Moulineaux.

(2) Quel était ce chanoine de Limoges ? Dans la liste publiée en 1902 par la *Semaine Religieuse du Diocèse de Paris*, je vois pour la prison des Carmes, deux prêtres du diocèse de Limoges :

1° N° 33, Dumaranbaud, François, Vicaire général de Limoges.

2° N° 111, Vareilh-Duteil, François, prêtre retiré à la Maison Saint-François-de-Sales, à Issy. Ancien jésuite à Paris.

Le vicaire général était probablement chanoine ; et l'ancien jésuite ne l'était probablement pas.

raies, dont on retrouve encore parfois quelque lambeau ici ou là... — de chaque côté de la cheminée ; au pied de chacun d'eux, un autre lit avec un rideau vert très court, le cinquième enfin, « derrière la porte du midy », caché sans doute, comme de nos jours encore, par la rangée des grands meubles, l'armoire à deux portes, la laiterie à quatre portes, le vaisselier en sapin, le petit cabinet à deux portes, un dressoir... Dans le milieu de la pièce, la grande table avec ses deux bancs ; le long des lits, des coffres de chêne et puis, de-ci, de-là, une table ronde, des chaises, un prie-Dieu en chêne et un fauteuil.

Dans la pièce voisine, une armoire en poirier, une table, un rouet et son « eguille », un berceau, une paire d'écards. Et dans une chambre au bout de la cuisine, un lit à quenouilles, une couchette et sept coffres grands et petits.

Parmi les outils et ustensiles divers, figurent, tout comme maintenant, des assiettes, des plats, des pots, des mazarines, une « gède », des écuelles en terre, des bouteilles en verre et en terre, des cafetières, une paire de balances en bois, un moulin à poivre, un « fer à dresser », six paniers à beurre, un chandelier de cuivre, quarante cuillers d'étain, des « buyes à l'eau », des terrines à lait... et des « frées », des pielles, une « ache », un « feuillet », des brides, des cordes et câbles goudronnés, des râteaux, etc...

Le cheptel comprenait — mais là quelle différence avec les temps actuels ! — seize bœufs, huit vaches d'âges divers, six veaux de deux ans, cinq veaux d'un an, cinq veaux de lait, deux chevaux, trois juments, une pouliche de deux ans, trois poulains d'un an, un cochon.

Quelques jours plus tard, même inventaire chez les Delaprée à l'Epois ; même mobilier ou à peu près, six lits, trois armoires, vaisselier, coffres, sans oublier la « mette ». Là, comme cheptel, six bœufs, deux veaux de trois ans, deux veaux de deux ans, deux veaux « nogès », quatre « torres » de deux et trois ans, quatre vaches de dix, huit, sept et cinq ans — estimées de 60 à 105 livres, — le veau de l'année, estimé 6 livres ! — une jument, 280 livres — et deux pouliches, 170 et 140

livres. Le blé valait alors de 13 livres à 13 livres 10 sols le boisseau, mesure de Beauvoir (75 litres environ) et les fèves environ 9 livres.

Veut-on savoir aussi ce que valaient meubles et outils usuels ? Les prix sont assez variables, suivant sans doute l'état ou l'aspect du meuble ; le 24 octobre 1785, on adjugeait pour 32 livres 10 sols un grand lit à quenouilles, sa couette, sa paillasse et une couverture verte ; un cabinet pour 9 livres, un grand coffre fermant à clef pour 4 livres 5 sols, une crémaillère pour 18 sols. Chez la veuve Baraud, à Tortet, le 8 février 1787, un lit était vendu 82 livres et une petite armoire 17 livres ; vers le même temps, le 29 janvier 1787, dans une maison de la ville, les lits atteignaient 126 et 147 livres, une grande armoire 38 livres 10 sols, un vaisselier 24 livres... Une paire de « bernes », ou draps de lit, valait, suivant l'état, de 6 à 15 livres.

A l'époque des assignats, les prix devinrent... astronomiques par rapport aux précédents : à la vente du mobilier dépendant de la succession Joubert-Brossaud, en floréal an III, un lit garni fut vendu 2.700 livres, les armoires 500, 600 et 1.155 livres, la poële à lessive — qu'on ne manque pas de trouver dans chaque inventaire — 195 livres, un chaudron de fer 100 livres, les « bernes » de 90 à 250 livres la paire...

Toutefois cette période dura peu et les ventes de ce genre sont rares. A la fin du siècle, les prix étaient redevenus sensiblement les mêmes que ceux de 1790, mais il était bien spécifié toujours alors qu'il s'agissait de « numéraire métallique ».

III

LA RÉVOLUTION A BOUIN

Et ce fut la Révolution...

On a dit avec beaucoup de raison quel enthousiasme avait suscité dans le pays l'annonce de la convocation des Etats-Généraux et quelles immenses espérances avaient fait naître chez tous les Français les réformes envisagées. Un roi avisé et énergique eût-il évité la Révolution ? On l'a dit aussi, mais, toutes choses pesées,

il ne le semble pas : les rouages de la machine gouvernementale étaient enrayés ; toutefois, au lieu d'en être la victime, sans doute eût-il monopolisé le mouvement au profit de la monarchie. Et le résultat en eût été tout autre. Mais ce n'est pas le lieu d'en discuter...

Dans nos campagnes, les débuts furent relativement paisibles et c'est sans heurt que s'effectua le changement de régime. Bouin était alors une grosse paroisse de 470 feux (43), dont la nouvelle organisation du territoire allait faire, pour un temps tout au moins, un canton.

Le *Cahier des doléances*, rédigé le 9 mars 1789, à l'Assemblée générale des habitants, ne traitait aucunement de politique ni de religion ; il s'attachait uniquement à des questions d'intérêt local, surtout à la reconnaissance et à la conservation des privilèges de l'île. Les députés de la commune avaient cependant, de plus, « pouvoirs généraux et suffisants de proposer, remontrer, aviser et consentir tout ce qui peut concerner les besoins de l'Etat, la réforme des abus, l'établissement d'un ordre fixe et durable dans toutes les parties de l'administration, la prospérité générale du royaume et le bien de tous et chacun des sujets de Sa Majesté » (44).

La vie continuait sans aucun trouble et les événements de la capitale semblent n'avoir eu, jusqu'en 1792, aucun retentissement dans l'île de Bouin. On voit seulement apparaître alors, dans les papiers officiels, à partir d'août 1792, la mention « l'an quatre de la liberté », qui se complique quelque peu ensuite : « l'an 1792, l'an quatrième de la liberté et de l'égalité le premier » (23 septembre), avant de devenir tout simplement, en octobre, « l'an premier de la République française ».

Les registres de l'état-civil ne souffrent aucune interruption : en août 1792, ils passent des mains du recteur Coussays et de son vicaire Durand à celles de l'au-

---

(43) Beauvoir en comptait 360, de même que Sallertaine ; Saint-Gervais, 400 et Challans 300.

(44) *Documents*, p. 171.

Le texte du Cahier a été publié par Ch.-Ed. Gallet dans l'Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée, 1874, pp. 89-93. Nous le reproduisons en appendice.

torité municipale : « M. Durand, maire, lit-on sur le registre, a signé le premier acte le 12 août 1792 ». Puis, page suivante, en grandes lettres, dans toute la hauteur de la page : « Ici finit l'ère vulgaire et commence l'ère républicaine, qui date du 23 septembre 1792 à minuit ».

Aucun changement dans le libellé des actes qui mentionnent toujours pour les baptêmes les noms des parrains et marraines.

Comme si de rien n'était, les notaires Mignon et Choblet continuent ensemble leurs fonctions ; celui-ci mourra prématurément — sa femme Jeanne Fleury est dite veuve en l'an V — après avoir été officier public en 1792 et échangé son étude, à partir de janvier 1793. contre la charge du greffier de paix du canton ; quant à celui-là, il conservera son office jusqu'en 1808, y ajoutant même, après les troubles et jusqu'à la fin du siècle, les fonctions de Commissaire du Gouvernement auprès de l'Administration muunicipale, non sans tribulation, on le verra. Le sieur Jean-Baptiste Rousseau — ci-devant de l'Isle —, contrôleur des actes, devient receveur de l'enregistrement ce qui ne change rien en somme ni à sa personne ni à ses fonctions. Le premier juge de paix fut Michel-Pierre Luminais, l'aîné.

Cependant déjà, les esprits étaient divisés, certains ayant pris parti nettement ; l'insurrection éclatera à Bouin, en mars 1793, comme dans le reste du pays, avec le souci évident néanmoins de se ménager entre adversaires, puis, les premières luttes terminées, les Bleus étant définitivement les maîtres du Marais, un grand vent de suspicion, de haine, soufflera — cette atmosphère de guerre civile ! ne l'avons-nous pas connue, il n'y a guère ? — on dénoncera pour ne pas être dénoncé et le rude hiver de l'an II verra affluer dans les prisons de Noirmoutier des centaines de suspects, parmi lesquels se retrouveront pêle-mêle brigands et patriotes du début, les Hardouin, les Pelletier, les Robard, les Baizeau, les Luminais même...

Puis, la tourmente passée, chacun reprendra sa place — du moins ceux qui auront échappé au massacre — le Bleu à côté du Blanc, pour collaborer à l'œuvre nécessaire de restauration. A Beauvoir, tandis que le curé constitutionnel Merlet sera devenu juge de paix, le curé

Gergaud aura comme auxiliaires dans son Conseil de Fabrique Charles Rouillé, beau-frère d'un prêtre défroqué et Jérôme Simon, l'ancien terroriste de Noirmoutier ! A Bouin, on verra de nouveaux venus, les Luneau, les Lassaigne, les Colin... prendre une place prépondérante dans la commune et y exercer d'importantes fonctions.

La plupart des bourgeois, les Dosset, les Méchin, les Burgaud, les Durand, les Pelletier... avaient embrassé les idées nouvelles. Depuis des années, sans aucun doute, tout en menant leur vie de propriétaires campagnards, occupés d'arrondir leurs domaines et exerçant quelque fonction sociale dans ce monde du XVIII[e] siècle, ils étaient, certains du moins, très cultivés et se tenaient au courant du mouvement d'idées littéraire et philosophique dont l'Encyclopédie fut en quelque sorte le manifeste. Le catalogue de la bibliothèque de Laurent-Alexandre Luminais (45) est particulièrement instructif : les cent quatre-vingt-quinze tomes de *l'Encyclopédie* en constituent comme le noyau — ils en sont, en tout cas, la collection la plus considérable —, autour desquels on trouve des livres de jurisprudence — soixante-quatre volumes du *Répertoire universel de Jurisprudence* —, d'autres qui trahissent le goût personnel de leur propriétaire pour les Mathématiques — le *Cours de Mathématiques* de Camus en trois volumes et sept autres ouvrages de mathématiques de différents auteurs —, ou pour les Sciences — cinquante-huit volumes de *l'Histoire Naturelle* de Buffon, deux volumes de Bertholon : « *De l'électricité du corps humain* » —, ou les Lettres — le *Dictionnaire de Littérature* de Sabatier (3 vol.), cinq volumes de *l'Histoire de l'Académie des Belles Lettres*, le

(45) Inventaire de sa succession, octobre 1813 (Mignon, not.).

Il n'est pas jusqu'aux prénoms donnés à ses enfants par L.-A. Luminais qui ne soient symptomatiques : Alexandre, Achille, Anacharsis, Virginie, Cornélie, Zoé et Raphaël.

Quant à J.-B. Rousseau de l'Isle, ayant donné à son fils aîné le prénom héréditaire de Jean-Baptiste, il prénomma les autres Jean-Jacques (24 floréal an II), Frédéric († 1830), Pitre, et Cicéron (1796-23 septembre 1862).

Théâtre Français (2 vol.) —. Il y avait aussi, témoin de l'engouement pour les choses d'Angleterre, six volumes du *Spectateur Anglais*, et un ouvrage fort répandu à la fin du siècle, qui dut faire beaucoup de mal à la Monarchie, « *la Vie privée de Louis XV* » en quatre tomes, et encore *l'Histoire de Condé, le Dictionnaire du Cultivateur, le Voyage agronomique de M. de Fréville, le Traité du vrai mérite*...

Ces bourgeois étaient naturellement désignés pour remplir, dès le début, les fonctions officielles : le premier maire de Bouin fut, en 1790, René-Julien Hardouin, maître en chirurgie, auquel succéda, dans la deuxième municipalité (1791-1792), Joseph-Philippe Durand, avec comme officiers municipaux Louis Mignon et Thomas Joubert du Prénouveau ; celui-ci devint maire à son tour à partir du 4 novembre 1792, avec comme assesseurs Jean-Baptiste Rousseau, André Pelletier et Pierre Choblet que remplaça, en janvier 1793, Julien-Gaspard Richer.

Telle était la municipalité qui présidait aux destinées de la commune de Bouin lorsqu'éclatèrent les troubles de mars 1793. Julien-Gaspard Richer embrassa le parti des insurgés et disparut dans la tourmente ; Jean-Baptiste Rousseau reprit ses fonctions à la fin de l'année, avant de devenir juge de paix du canton (an IV - an VI) ; quant au maire, Thomas Joubert, il devait périr tragiquement l'année suivante, le 18 floréal an II (7 mai 1794), d'un naufrage en mer au large de la côte de Pornic, avec dame Colombe Brossaud, sa femme, sans que nous ayons pu savoir s'il s'agit là d'un accident ou d'une... exécution.

Le pays était depuis des mois en effervescence, les mesures contre les prêtres réfractaires avaient profondément ému les Vendéens, la mort du Roi et la levée de 300.000 hommes allaient déclencher l'insurrection.

Celle-ci débuta dans le Marais par le soulèvement de Beauvoir. Le dimanche 10 mars 1793, alors que les hommes de la paroisse étaient assemblés pour le renouvellement de la garde nationale, au lieu de se prêter à l'opération, ils envahirent la maison commune où se tenaient les municipaux et désarmèrent les gardes. Aussitôt aler-

tés, les membres du District de Challans, accompagnés du Commissaire départemental Massé, s'en vinrent, avec l'aide de la garde nationale des communes voisines, rétablir l'ordre. Provisoirement, tout au moins, car, à peine étaient-ils repartis avec « deux charretées de prisonniers », que les insurgés faisaient de nouveau la loi dans la commune (46).

Les esprits étaient surexcités, des courriers parcouraient le Marais, des conciliabules se tenaient ici et là et, « voyant qu'il y avait de l'émotion parmi le peuple, ce qu'il y avait de patriotes à Bouin » monta la garde, fit des patrouilles et, dans la nuit du 11 au 12 mars et le jour suivant, les municipaux firent arrêter « plusieurs attroupés », dont François Gautier, perruquier, « regardé comme très suspect », le fils de Julien Jousseaume, dit Marin, et le fils de Louis Barraud, le domestique du Pâtis, qui furent d'ailleurs relâchés le jour même par le Maire Joubert.

Mais le lendemain 13 mars, dès l'aube, de nombreux groupes circulaient dans les rues de la ville et, « sur les neuf heures du matin, plusieurs personnes s'assemblèrent sur la place, savoir Pierre Palvadeau boucher, Jean Gervier meunier, son cousin Thomas Gervier fils de Pierre, Abraham Barraud, Pierre Delaunai, Jean Loué père, Abraham Sorin, Chaillou, François Pajot, Pierre Potet le voiturier, Pierre Blanconnier le boucher, René Prou, Gautier le perruquier, les enfants de Sébastien Thomas, Mathurin Baudrit le père et son fils Jean, Honoré Forré le boulanger, Pierre Simonneau, Jacques Naud fils, Héri le marchand, le fils de Jacques Bauteau domestique de Jacques Potet, Pierre Thomas fils de Jacques, le fils de Julien Marin, lesquels allèrent à la maison commune et en enfoncèrent les portes..., puis allèrent ensuite au corps de garde et s'emparèrent des armes des patriotes ; et après s'avancèrent vers l'Hommois pour faciliter l'entrée des Rebelles des autres paroisses et portèrent plusieurs drapeaux blancs, lesquels dits rebelles étant arrivés au nombre de huit à neuf cents et

(46) « ...le 10 mars il y avait eu du tumulte à Beauvoir... » (Déposition d'André Pelletier, 18 pluviôse an II) (Arch. Loire-Inf. L. 1528).

s'étant joints à eux, ils s'emparèrent alors des patriotes qu'ils mirent en prison après les avoir désarmés... » (47). Les « huit ou neuf cents » rebelles arrivaient de toutes les communes voisines, Bois-de-Céné, Saint-Gervais, Machecoul, Saint-Cyr, Fresnay... Et pendant ce temps, un groupe de Bouinais, sous la conduite de René Prou, de Claude Lambert de l'Epois, de Louis Francheteau de la Culnauderie, s'en allait « reprendre les patriotes prisonniers de Beauvoir que les brigands de ce dernier endroit avaient remis en liberté » (48).

Les insurgés s'empressèrent de brûler les papiers de la Municipalité, de couper l'arbre de la Liberté — ceci serait le fait du boucher Palvadeau et de Jean Gervier le meunier (49) — et d'organiser à l'église une cérémonie religieuse que présida un prêtre inconnu, tandis que Jean Cercleron chantait l'office, que Julien Gouvard sonnait le tocsin et que l'on hissait le drapeau blanc au sommet du clocher.

Le recteur Coussays avait quitté sa paroisse vers la fin d'août 1792. Ayant refusé le serment constitutionnel, il avait dû se rendre au chef-lieu du département et fut déporté en Espagne. La cure de Bouin fut alors desservie pendant quelques mois par un curé constitutionnel dont nous ignorerions l'existence et le nom si les actes de naissance, huit ou dix peut-être, de la fin de 1792, n'indiquaient que l'enfant a été porté au « citoyen Charier, desservant de l'église de cette paroisse » pour recevoir « par son ministère » le sacrement de baptême. Cet intrus, dont nous ne savons rien d'autre, disparut, comme beaucoup de ses collègues, au début des troubles. Le prêtre inconnu qui bénit l'église en mars 1793

---

(47) Déposition de Jean Charrier, 26 nivôse an II (Idem).

(48) Dépositions de Rose Marsaud, f^me^ Pelletier, 17 nivôse an II ; de Mignon, notaire, 18 nivôse ; de Julienne Joubert, f^me^ Folcher, qui ajoute « ...d'après l'avis de l'abbé Blandineau de Beauvoir qui vint exprès à Bouin... » (16 niv.) (Ibidem).

(49) Déposition de Rose Girard, Vve de Pierre Nicou, marchand, dnt Place de l'Egalité, 16 pluviôse an II (Ibid.).

Un deuxième arbre de la Liberté, planté sans doute après la reprise de l'île en avril ou mai 1793, fut coupé par Jean Baudry (même déposition).

devait être vraisemblablement l'abbé François Priour, ancien vicaire de la paroisse, véritable figure de légende, dont nous dirons plus loin les aventures.

Un Comité contre-révolutionnaire fut formé aussitôt, composé uniquement d'artisans : Jean Cercleron, maréchal-ferrant, François Gautier, perruquier, Pierre Blançonnier, boucher ; et de cultivateurs, Mathurin Baudry, Thomas Moreau, Jacques Potet, de la Culgoiserie et Pierre Potet, son frère, du Pâtis.

Ces noms se lisent au verso de la première page d'un registre spécial, au bas d'une déclaration (50), et se retrouvent dans de nombreux autres documents, notamment dans des dépositions faites à l'hiver suivant par devant Michel-Pierre Luminais, juge de paix du canton (51), et dans le procès-verbal de l'interrogatoire subi le 18 avril 1793 aux Sables-d'Olonne, par un insurgé, Abraham Barraud, marchand et voiturier de l'île de Bouin (52), fait prisonnier au combat de Challans, le 13 avril, lequel mentionne de plus comme insurgés notoires François Drouet, Julien Fresneau, marchand, Mathurin Baudry fils, Pierre Allais fils, de

---

(50) « Nous soussignés désirants mettre de l'ordre dans les dépêches qu'on envoit et qu'on reçoit des paroisses circonvoisines avec lesquelles l'isle de Boüin peut avoir une correspondance suivie, relative aux affaires du tems, nous avons de l'avis de nos habitans, formé une compagnie entre nous sous le nom de Comité de Boüin, pour faire les affaires de cette paroisse, relatives à l'approvisionnement de la garde, correspondance avec les comités voisins, et faire en général tout ce qui pourra la concerner dans les circonstances présentes en ce qui sera de notre ressort, et à ce faire, nous nous obligeons tous envers nos cohabitants. Fait à Boüin le quatorze mars 1793 ». (De l'écriture de Cercleron).

Ce registre ne mentionne en fait que les réquisitions opérées pour la troupe locale : froment, pain, viande, vin, bois, papier, chandelle, sardines, résine..., sans oublier « un demi cartron de grand cloud » et « trois brasses de corde » pour servir au canon des Champs. La dernière note est du 22 avril. (Archives dép. Loire-Inf., L. 1528).

(51) Arch. Loire-Inf., L. 1528. Dossier de la Commission Militaire de Noirmoutier (pluviôse et nivôse an II).

(52) Le 13 mai 1789, Abraham Baraud, marchand voiturier,

la Gautière, François Pajot marchand (53), Julien Gouvard, Louis Francheteau, Vincent Thomas des Guillemettes, Noël Rousseau, etc... (54).

En fait, la paroisse entière était soulevée, toutes les familles et tous les quartiers du Marais sont représentés parmi les insurgés : les Allais, les Voisin, les Rondeau, les Gendron, les Moreau des Vermeils — Joseph Moreau père, ci-devant notable —, les Guérel du Guimard et de la Bosse, les Delaprée de la Gueuzerie, du Four, des Tignons et de l'Epois, les Barraud de la Claye, de l'Ecrille et de Tortet — Noël, dit Noëllou et Pierre son frère —, les Francheteau de la Culnauderie et du Marais-Salé, les Blanchet de la Coutan, les Lassous du Château-Joly et des Lombardières, les Rousseau de la Molène, des Bregeons et du Grain d'Or, les Robard de la Briaudière — Jacques et ses trois fils —, de la Villatière, du Quar-

---

demeurant « au Coin du Ramonet, en la ville et paroisse de Notre-Dame de Bouin », étant « au lit malade de grièvre maladie » — il n'en mourut point, la Providence lui réservait un autre destin — « mais paroissant être très sain d'esprit et possédant une connoissance parfaite », mandait en sa demeure les notaires de l'isle de Bouin, à l'effet de faire son testament, en présence des sieurs René-Jullien Hardouin, chirurgien, et Julien Devineau, tonnelier, et par lequel il donnait et léguait à Catherine Delaprée, son épouse, « tout ce que la coutume de la province de Poitou permet(tait) de lui donner ».

(53) Pajot, ou Pageot, qui fut l'un des plus fidèles et des plus intrépides lieutenants de Charette, malheureusement aussi l'un des plus cruels, était né à Saint-Gervais en 1761. Son mariage avec Renée Sorin, le 28 octobre 1787, le fixa à Bouin où, d'abord journalier, il finit par monter une petite boutique et devint marchand. Luminais l'aîné dira de lui, dans une lettre au Représentant Bô, le 20 messidor an II : « ...Pajot, fameux chez les Brigands par sa férocité et son audace, était un misérable marchand de sardines de l'Isle Marat qui n'a jamais su lire ni écrire... ».

Il fut l'un des premiers à prendre les armes et fut commandant de Bouin à l'été 1793 jusqu'à la reprise de la ville par les Républicains. Il suivit ensuite Charette dans la plupart de ses expéditions et fut tué le 24 décembre 1795 dans les landes de Saint-Denis-la-Chevasse.

(54) *Documents*, pp. 173-177.

teron, de l'Epois — Jacques, pêcheur, Auguste, laboureur, Mathurin et François, Commandant en second du village — et des Vignes, les Burgaud du Bois-Courtil, les Laurent de l'Epois, les Leroy de Cholet, les Bérenger de l'Aumois, les Potier du Gargotteau...

L'Epois s'était insurgé en bloc, mettant ses bateaux à la disposition des « rebelles » — on n'y comptait guère qu'une demi-douzaine de patriotes, le capitaine Chartaud, dont le bâtiment fut d'ailleurs « réquisitionné », et les douaniers Lequint, Pierre Garnier, François Barraud et Prosper Buffard — ; les Epoyens affichaient de tels sentiments contre-révolutionnaires que le républicain Julien Baizeau avait dû quitter le village à la Saint-Michel 1792, « ne pouvant plus, disait-il plus tard, résister avec les aristocrates » pour venir habiter en ville (55). Un Comité local y fut formé avec Jean Bauteau, Benjamin Laurent, « qui commandait un pirate des rebelles », René Dubin et Jean Gazou (56).

Les gars de Bouin furent des plus beaux cavaliers de Charette, ainsi François Moreau de l'Aumois, Jean Robard du Guittenit, Julien Guérel que Pajot avait surnommé Beysser, les enfants de Mathurin Baudry et ceux de Philippe Moreau, le jeune Lassous et le fils de Rousseau des Bregeons, Pierre Barraud de Tortet, René Prou des Corbées, Joseph Vincendeau, dit Palmet, Jean Grousseau, le domestique de l'Hôpital, Pierre Yvrenogeau...

L'unanimité fut telle que, dans sa correspondance,

---

(55) «... a la sis deveans St Michele 1792, je suis venus demeuré au boure de Lisle marat ne pouveant plus resiste avecque les aristocrate de Lépoy... » (20 messidor an II).

(56) Jean Bauteau fut emprisonné à Noirmoutier en 1794 et mis en liberté provisoire le 14 thermidor an II. Les trois autres, passés à Noirmoutier en décembre 1793, eurent, lors de la prise de l'île, la chance de pouvoir s'en échapper. Ils se réfugièrent en Angleterre d'où ils revinrent en messidor an V (juillet 1797). A leur retour, ils comparurent devant le tribunal de Fontenay qui les acquitta et s'engagèrent aussitôt comme marins au service de la République.

(Arch. Vendée, L. 202, 24 messidor et 29 fructidor an V).

Jean Gazou, prisonnier en Angleterre et rapatrié comme grand blessé, mourra à Cherbourg en l'an IX. (V. infra, note 124).

après les troubles, le Commissaire Mignon fera état d'une « quarantaine de vrays bons amys de la république » seulement dans la commune.

Parmi cette « quarantaine », vingt-deux, sans doute les plus marquants ou les plus actifs, furent arrêtés le 13 mars et emprisonnés dans l'ancienne geôle de la seigneurie. Charette ayant établi son quartier général à Machecoul, on les y transporta, sous la conduite de Pajot ; ils devaient y retrouver leurs congénères des paroisses voisines. On sait comment ceux-ci furent massacrés presque tous dans les premiers jours d'avril. Les prisonniers de Bouin eurent la chance d'échapper à la mort, grâce au dévouement de leurs compatriotes, lesquels, faisant passer l'amour et l'intérêt de leur « isle » avant toute autre préoccupation, les sauvèrent au cours d'une nuit où ils étaient de garde à la prison en les ramenant à Bouin. Parmi eux se trouvaient Thomas Joubert, le maire, Luminais le jeune, les deux Pelletier. François Dosset, Julien Baizeau, l'ancien capitaine de barque Pierre Renou, le notaire Mignon... Nous restâmes « prisonniers des rebelles pendant six semaines, écrit ce dernier, et ne dûmes notre salut qu'à quelques bons habitants de notre canton qui nous tirèrent d'une prison pour nous remettre dans une autre ; un demi quart d'heure plus tard, nous étions attachés à la corde et conduits au lieu du supplice... » (57). Au retour, l'un d'eux, Lemeignen, dit-on, épuisé par la fatigue ou la maladie et ne pouvant se traîner, ses compagnons se relayèrent pour le porter. Emprisonnés de nouveau à Bouin, ils ne furent délivrés qu'à l'approche des avant-gardes de Beysser et de Boulard ; trois étaient morts de maladie à Machecoul, les citoyens Alexis Burgaud,

---

(57) Arch. Vendée, L. 202, 7 vendémiaire an VI.

Julien Baizeau déclare de son côté qu'ils restèrent vingt-et-un jours à Machecoul où ils furent gardés par une cinquantaine de gens de Bouin dont Pierre Baud, du Grain d'Or, était le commandant, puis qu'ils furent ramenés « à Bouin par plusieurs habitants de cette île tandis qu'on massacrait d'autres patriotes » ; ils restèrent encore treize jours en prison jusqu'à l'arrivée de Boulard à Beauvoir. (Déposition du 3 nivôse an II, Arch. Loire-Inf. L. 1528).

Fidèle Musseau et le douanier Lequint, mais aucun ne périt de mort violente (58).

De même que les gens du Bocage allaient chercher leurs châtelains pour les commander, les Bouinais se préoccupèrent de désigner un Capitaine de paroisse, dont l'autorité fût indiscutable. Leur choix se porta sur le populaire René-Julien Hardouin, chirurgien, qui avait été déjà en 1790 le premier maire de la commune.

Les insurgés de Bouin prirent part aux premières affaires sur la côte et dans le Marais, notamment à la prise de Pornic (27 mars) et aux batailles de Challans et Saint-Gervais (13-15 avril 1793). La garnison même de Bouin était sous le commandement de Pierre Palvadeau, le boucher, dont Mignon dira qu' « il avait une certaine autorité sur les rebelles et s'opposa constamment à tous les désordres ». Il est venu plusieurs fois dans « la prison, ajoute-t-il, mais n'a jamais fait de mal ni manqué à aucun prisonnier » (59). Une troupe de trente-sept Bouinais se trouvait, le 10 avril, au Pas-au-Peton, sous les ordres de Julien-Gaspard Richer. Une autre compagnie, sous le commandement de Pajot, après avoir soutenu plusieurs engagements avec les républicains près de Buzay (11 avril), au Château d'Aulx (15 avril), tenta vainement de s'opposer, quelques jours plus tard (20 avril), à l'avance des avant-gardes de Beysser qui se dirigeaient de Nantes sur Machecoul : 200 hommes avec trois canons défendirent pendant quatre heures le passage de la rivière à une troupe dix fois supérieure. Les Vendéens ne purent cependant empêcher l'occupation totale du Marais par les armées républicaines.

Les Bleus s'y maintinrent jusqu'au début de l'été, mais Bouin fut réoccupé par les insurgés à la suite de la reprise de Beauvoir (31 mai), de Challans (5 juin) et de Machecoul (10 juin). A la nouvelle de l'investissement de Machecoul, la garnison républicaine de Bouin, inquiète et incapable d'aucune résistance, se transporta au passage du Sud pour y attendre l'issue du combat ; le soir même, elle passait à Bourgneuf avec une

(58) *Documents*, pp. 176 et 179.
(59) Déposition, 18 nivôse an II.

vingtaine de patriotes, peu soucieux de retomber aux mains des Vendéens. Le 11 juin, la troupe, venant de Machecoul, faisait son entrée à Bouin.

De nouveau, alors, et à deux reprises, René-Julien Hardouin fut nommé par acclamations Commandant de la paroisse par les habitants assemblés sur l'immense terrain des Vignes : la première fois, le dimanche même (16 juin) qui suivit la reprise de l'île. Quelques difficultés avec certains chefs, dont Pajot, lui firent; peu après la Saint-Pierre, abandonner son commandement. Mais huit jours plus tard les Bouinais le plaçaient encore à leur tête jusqu'à ce que Charette lui-même, dit-on, le destituât pour le remplacer par Pajot (60).

Né à Bouin le 4 octobre 1737 de Julien Hardouin et de Louise Besnard, René-Julien avait épousé, le 25 juin 1763, Marie-Cécile Haumont, fille de n. h. Laurent Haumont, S^r du Pont, chirurgien lui-même, et de D^elle Cécile Bethus. De nombreux enfants — onze au moins — étaient nés de ce mariage, dont seuls vivaient, à la Révolution, Philippe, né le 1^er juin 1765 ; François, le 28 novembre 1766 ; Marie-Aimée, le 12 septembre 1768, Rose (ou Rosalie) (1772) et Pacifique.

Tous les témoignages sont unanimes à vanter son humanité ; il s'efforça toujours de réprimer le désordre et de s'opposer au pillage. Epuisé par la fatigue, il mourut, dans sa maison de la Rue Neuve, le 2 novembre 1793, âgé seulement de 56 ans, quelques semaines avant le retour des Républicains (61).

Après la prise de Noirmoutier (12 octobre), Charette envoya à Bouin plusieurs centaines de prisonniers, hommes et femmes, volontaires de la Manche et patriotes noirmoutrins.. Sous des prétextes divers, Pajot en fit fusiller un certain nombre, cent quatre-vingts, dit-on (62), dans le fond des anciens étiers du Grand Port

---

(60) Avec, dit Marie-Rose Boutin, f^me Preaud, « un pouvoir despotique » (Déposition du 18 nivôse an II).

(61) Cf. D^r A. Pelletier : *Un médecin Commandant de paroisse en 1793* (Bulletin de la Société médicale de Saint-Luc, Saint-Côme et Saint-Damien, mai 1913, pp. 121 sq.).

(62) Déposition de Prosper Buffard, employé aux douanes de la République, 9 nivôse an II. (Arch. Loire-Inf., L. 1528).

— notamment celui de la Branche-Marteau, à *l'Engoizée* —, et dans les environs de Bienavant.

De nombreux chefs vendéens, Charette lui-même, firent, à l'été et l'automne, des séjours plus au moins longs à Bouin : diverses dépositions mentionnent Couëtus, de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, les frères de la Robrie, de Goulaine, la Rouairie, la Roche d'Apremont, Joly, Savin, de Rorthays, et les « capitaines » des paroisses voisines, Guérin de Bourgneuf, Bertaud de Bois-de-Céné, les Thomas de Sainte-Pazanne, Bousseau de Saint-Philbert, Guéraud de Vieillevigne, Guilloteau et les deux Eriaud de Machecoul... Au cours de l'un de ses passages, Charette fit emprisonner plusieurs patriotes, André Pelletier, Baizeau, Angaux, Pierre Nicou, marchand, et Folcher, lieutenant de Douanes ; ces trois derniers furent emmenés à Legé où, dit Baizeau, « le pauvre Nicou est mort (63) ».

Au début de décembre, Bouin fut investi par plusieurs armées républicaines qui avaient réussi à y refouler Charette et sa troupe. On connaît la magnifique équipée du chef vendéen, qui faisait l'admiration de Napoléon lui-même, qui parvint à s'échapper de nuit à travers les marais et à franchir le Dain aux environs du Fresne avec l'élite de ses hommes. Le 6 décembre 1793, à l'aube, les Républicains entraient prudemment dans la ville déserte et silencieuse... Les femmes s'étaient réfugiées dans la tourelle de l'escalier du clocher — beaucoup seront fusillées (64) — mais les

---

D'autres documents disent « une centaine environ ». (Le Bouvier-Desmortiers, *Réfutation des calomnies contre Charette*, T. I., p. 182).

(63) Dépositions Arch. Loire-Inf. L. 1528, 3 nivôse et 20 messidor an II.

(64) C'est à Bouin que furent prises les demoiselles de Rorthays, de Saint-Georges-de-Pointindoux, les plus pures et les plus touchantes des victimes de la Claire, à Noirmoutier, le 3 août 1794 : « Considérant, dit le jugement de la Commission militaire, que Marie et Elisabeth Rorthais, exnobles, ont constamment suivi les brigands de la Vendée dans leurs marches contre-révolutionnaires, depuis le commencement de l'insurrection vendéenne jusqu'à la dissolution de leurs rassemblements ; qu'elles ont été arrêtées à

hommes s'étaient égaillés et, surtout, Charette n'était plus là ! Vers la même heure, il sortait du Marais, aux environs du Moulin de la Rive, à la tête de sa petite troupe harassée, fourbue, et tandis qu'à Bouin, Haxo ne dissimulait ni son désappointement ni sa colère, rencontrant non loin de là une compagnies de Bleus, la taillait en pièces, s'emparait de ses armes et de ses munitions et, dans la même matinée, attaquait avec succès le camp de l'Ile-Chauvet.

Il y avait là largement de quoi compenser la perte du matériel laissé à Bouin, même celle du cheval du chef, resté « embourbé au milieu du Dain, du côté des Jaunais, d'où il fut retiré par les républicains qui le ramenèrent en triomphe » — à défaut de son propriétaire ! — « au logis seigneurial où était le quartier général » (65). Bien modeste trophée qui ne réussit certainement pas à calmer la fureur d'Haxo !...

C'est pendant ce mois de décembre que Bouin eut le plus à souffrir ; les actes notariés de la fin du siècle (an VIII - an XII) mentionnent, de temps à autre, « des maisons détruites par la guerre de Vendée » ; le 17 frimaire an XI, notamment, au sujet d'une maison de la rue du Guittenit, « entièrement détruite par la troupe dans le mois de décembre 1793 », les citoyens Jean Tenaud, journalier, François Moreau, cultivateur et Guillaume Boulanger, préposé des douanes, déclaraient « avoir une parfaite connoissance que cette maison ainsy que beaucoup d'autres, a été démolie par la troupe qui arriva alors dans l'île..., ce qu'ils attestent pour l'avoir vu eux-mêmes démolir ». Ainsi encore la maison dite « *des Rats* », en ville, le « *Château d'Arras* », sans doute (1er jour complémentaire an VII) (66). Le Commissaire Mignon écrivait lui-même d'ailleurs le 14 thermidor an IV à l'Administration départementale : « La

---

l'Ile Marat aussitôt que les armées de la République s'en sont emparées et que jusqu'alors elles faisaient partie des brigands qui avaient envahi l'Ile Marat à main armée et sous la protection desquels elles vivaient... » (Arch. Loire-Inf. L. 1530 et 1531).

(65) *Documents*, p. 194.

(66) Arch. dép. Vendée, L. 202.

Le Gérant : H. Rezeau.